

Bundestag allemand

18^e législature

Impression 18/3214

13 novembre 2014

Information

par le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable

Avis du conseil consultatif parlementaire pour le développement durable portant sur le rapport du groupe d'évaluation par des pairs 2013 relatif à la stratégie nationale de durabilité « Le développement durable – fabriqué en Allemagne » (« *Sustainability – Made in Germany* »)

Table des matières

	Page
Résumé	3
1 Remarque préliminaire	4
2 Croissance de la population mondiale sur une petite planète	5
3 Aperçu des approches visant à renforcer la gestion du développement durable	6
4 Les propositions en détail	8
4.1 Gouvernement fédéral : créer les conditions à long terme pour la mise en œuvre du développement durable et recomposer les capacités nécessaires	8
4.2 Bundestag : renforcer le rôle du Parlement	9
4.3 Conseil pour le développement durable : accompagner la coopération avec les parties prenantes	11
4.4 Länder et communes : promouvoir l'action commune	12
4.5 Société civile : Établir un lien entre les processus de changement pour la durabilité et le citoyen	12
4.6 Transition énergétique : prévoir et coordonner la transformation	13
4.7 Qualité de vie : assurer la cohésion sociale, la prospérité et le bien-être	14
4.8 Modalités de l'économie durable : créer des conditions et des instruments fiables	14
4.9 Gouvernement et monde de l'économie : travailler ensemble lors de la mise en œuvre stratégique	15
4.10 Financement de la transformation : promouvoir le dialogue et créer des conditions encourageantes	16
4.11 Recherche et développement : renforcer les connaissances et les solutions pour le processus de transformation	16
4.12 Démographie : intensifier les solutions adaptatives	17
4.13 Éducation : mieux intégrer la durabilité à tous les échelons de l'éducation	18
4.14 Europe : montrer la voie à suivre pour un avenir durable	19
4.15 L'Allemagne en tant que fournisseur international de solutions pour le développement durable	19

Résumé

Avec le présent avis, le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable du Bundestag allemand exprime sa position à l'égard du rapport des huit expertes et experts internationaux qui, à la demande du gouvernement fédéral, ont examiné la politique gouvernementale allemande en matière de durabilité. Le rapport du groupe d'évaluation par des pairs « Le développement durable – fabriqué en Allemagne » (« *Sustainability – Made in Germany* ») procède à une appréciation approfondie d'une part de chaque domaine de politique nationale ou internationale dans lequel le gouvernement fédéral met en œuvre depuis 2002 des questions de durabilité, et d'autre part de la gestion de la durabilité par l'Allemagne.

Le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable évalue les affirmations et les recommandations avancées par les pairs. Le rapport de ces derniers se base sur leur premier rapport, présenté en 2009, et ils examinent les évolutions de la politique de durabilité entre 2009 et 2013.

Sur le fondement des recommandations de l'évaluation par les pairs, le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable formule les conclusions suivantes :

- Le conseil estime qu'un rôle de pionnier de l'Allemagne en matière de durabilité aiderait à renforcer la compétitivité des entreprises allemandes, à tirer un plus grand bénéfice des occasions qui se présentent et à promouvoir la mise en œuvre de nouvelles idées. Le conseil encourage l'Allemagne à adopter, tant au niveau européen que mondial, un rôle de pionnier pour le développement durable. Nous avons besoin d'un plus fort engagement en faveur des objectifs en matière de durabilité et de climat et d'un renforcement institutionnel à tous les échelons de la stratégie nationale de durabilité.
- Le conseil propose avec insistance de poursuivre la stratégie européenne de durabilité, afin d'assurer ainsi un cadre contraignant pour la stratégie Europe 2020 et les projets de réforme nationaux qui en découlent.
- Le conseil considère que la transition énergétique constitue « le plus grand projet collectif de transformation » (selon la formule employée par les pairs) dans les années à venir et il invite tous les responsables à renforcer leurs efforts de planification et à investir plus dans les domaines des réseaux énergétiques, des dispositifs de stockage d'énergie et de l'efficacité énergétique tout en veillant à ce que les augmentations du prix de l'énergie demeurent faibles pour les ménages défavorisés.
- Le conseil approuve l'idée selon laquelle le concept de durabilité doit être mieux intégré dans les programmes de formation des futurs enseignants de tous les types d'enseignement. Les institutions compétentes pour l'éducation en matière de développement durable devraient mettre en place un indicateur mesurant les progrès réalisés dans le domaine de l'éducation.
- Le conseil demande explicitement que ses propres capacités tant sur le plan administratif que sur le plan du personnel soient augmentées. Une dotation adéquate en personnel – par la création de postes de chargés de mission, comme cela est le cas

également d'autres organismes à dimension transversale, du secrétariat du conseil auprès du Bundestag allemand ainsi que des quatre groupes parlementaires au Bundestag allemand – assurerait un suivi parlementaire de haut niveau de la politique de durabilité.

1 Remarque préliminaire

Depuis sa mise en place en 2004, le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable assure le suivi de la stratégie nationale de durabilité au sein du Bundestag allemand. Conformément à sa mission, le conseil travaille de manière interdisciplinaire et en recherchant des solutions à long terme et par suite, son approche de travail est basée sur le consensus entre tous les groupes parlementaires représentés au Bundestag. Le conseil émet des critiques dans les domaines où les objectifs en matière de durabilité n'avancent pas, il présente des propositions d'amélioration et recherche le dialogue avec tous les acteurs concernés. Entrent dans ce champ de compétence l'entretien que le conseil a mené en février 2013 avec les huit expertes et experts de haut niveau dans le cadre du processus d'évaluation par les pairs, ainsi que le présent avis du conseil portant sur le rapport présenté en septembre 2013.

Sur la question des expertes et des experts entendus ainsi que sur celle de la démarche de leur travail, le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable renvoie à l'avis du conseil pour le développement durable intitulé « *Pour un nouveau départ de la politique de durabilité* » (« *Für einen neuen Aufbruch in der Nachhaltigkeitspolitik* ») du 4 novembre 2013, dans lequel le conseil prône de saisir le Bundestag allemand des recommandations formulées par les expertes et les experts. Avec le présent avis, le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable donne volontiers suite à cette suggestion.

Le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable rappelle – à l'instar des expertes et des experts dans leur rapport – la genèse de l'idée de développement durable. Remontant au rapport du Club de Rome « *Halte à la croissance ?* » de 1972, en passant par le rapport de la commission Brundtland et le Sommet de la Terre tenu à Rio en 1992, le *concept de durabilité* a fait, lors de la 13^e législature du Bundestag, l'objet d'une commission d'étude *ad hoc* portant le titre *Protection de l'Homme et de l'environnement – objectifs et conditions pour un développement durable assurant l'avenir*. Dans son rapport final (imprimé du Bundestag 13/11200), cette commission a constaté : « *Dans les discussions, la tendance va vers une interprétation du sujet de la durabilité comme sujet de la politique sociétale laquelle traite sur le plan du principe et à long terme toutes les dimensions citées d'une manière égale* ». Elle a également relevé : « *La durabilité doit devenir un sujet de décision au plus haut niveau et jouer un rôle central dans les efforts entrepris par l'État* ». Les propositions concrètes de la commission d'étude *ad hoc* ont ensuite servi de fondements pour la stratégie nationale de durabilité présentée en 2002 et portant le titre « *Perspectives pour l'Allemagne* ». En outre, la commission a suggéré la mise en place d'un « *conseil pour un développement durable adapté à l'avenir* », rattaché à la chancellerie fédérale, doté d'un droit d'auto-saisine et non recomposé après chaque législature. En 2001 a été créé le *conseil pour le développement durable* en reprenant ces propositions. Après plusieurs années de débats au Bundestag allemand portant sur la forme qu'il devait prendre – entre autres, une étude d'impact a été demandée (impression du Bundestag 15/2129) – le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable a été mis en place, afin d'assurer un suivi parlementaire de la stratégie de durabilité. Le conseil consultatif exerce régulièrement cette mission. Malgré cela, il semble que dans les dix années d'existence de ce conseil consultatif le modèle d'un développement durable n'ait pas encore entièrement fait son entrée dans le travail des commissions et des sections spécialisées des ministères fédéraux.

Le monde dans son ensemble a certes déjà fait des pas sur le chemin du développement durable, mais les défis augmentent eux aussi. Pour cette raison, les États membres des Nations Unies ont décidé lors de la conférence sur le développement durable tenue en 2012 d'élaborer des objectifs de durabilité universels. Le conseil consultatif pour le développement durable salue cette initiative, ainsi que l'engagement avec lequel ces objectifs sont élaborés à l'heure actuelle. Avec les expériences qu'elle a faites, l'Allemagne y apporte une contribution importante, et elle devrait s'engager à l'échelon de l'Union européenne pour que des objectifs ambitieux soient formulés. L'intention des auteurs de l'initiative prise en 2012 était également d'élaborer, sur la base de l'agenda 21 adopté en 1992, des objectifs concrets conciliant la croissance socio-économique avec un traitement responsable de l'environnement. Contrairement aux objectifs du millénaire pour le développement (OMD), les futurs objectifs pour le développement durable (ODD) ne s'imposeront pas uniquement aux pays en voie de développement, mais à l'ensemble des États membres des Nations Unies.

Sur ce fond, l'évaluation, sur initiative du gouvernement fédéral, de la stratégie nationale de durabilité par des expertes et des experts internationaux doit être particulièrement saluée, car elle témoigne tant de la prise de conscience pour les grands défis à relever que de la volonté de faire avancer le développement durable et de continuer à en améliorer la stratégie et la gestion.

Le présent avis du conseil consultatif parlementaire pour le développement durable se situe dans le prolongement de son avis précédent sur l'évaluation par des pairs en 2009 (impression du Bundestag 17/1657), et le conseil tient à remercier les expertes et les experts d'avoir repris les points qu'il avait critiqués à l'époque et examiné la politique de développement durable en suivant une approche plus large et en intégrant plus fortement l'aspect de la structure fédérale de l'Allemagne dans leur évaluation. Le conseil regrette que le présent avis soit rendu si longtemps après le rapport des expertes et des experts, ce qui est dû notamment au fait que le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable n'est pas régi par le règlement du Bundestag. Pour sa mise en place, le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable a besoin de soutiens et il considère que sa consolidation constitue une tâche importante à réaliser au cours de la législature actuelle, car le suivi par le Bundestag allemand de la politique de durabilité menée par le gouvernement fédéral constitue un moteur important pour la mise en œuvre de la stratégie de durabilité dont les expertes et les experts regrettent dans leur rapport qu'elle n'avance pas avec suffisamment de détermination. Le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable s'est fixé comme objectif de contribuer à une plus forte mise en œuvre de la stratégie de durabilité pendant la législature actuelle.

2 Croissance de la population mondiale sur une petite planète

Le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable insiste sur les défis cités dans le rapport d'évaluation par les pairs et sur l'urgence à affronter ces défis. La découverte de nouveaux gisements de combustibles fossiles ne change rien au fait que les ressources de la Terre sont limitées. L'extraction et l'exploitation de ces ressources sont souvent accompagnées de risques élevés pour les humains comme pour la nature, comme l'a illustré par exemple la marée noire dans le golfe du Mexique. Pour accéder à des couches de plus en plus profondes du sol, le retrait de plus en plus de mort-terrain est nécessaire, et le pillage de la nature s'accroît. De telles actions vont au détriment d'objectifs majeurs en matière de durabilité, telles la biodiversité ou la protection du climat.

Tout traitement de matières premières fossiles conduit à des émissions de gaz à effet de serre, gaz qui avaient été concentrés pendant des milliers d'années dans ces ressources, ce qui a en définitive rendu possible l'émergence de la vie humaine sur la Terre. La prise de conscience que les limites supportables des émissions de CO₂ seront atteintes bien avant que les dernières ressources n'aient été extraites vient actuellement d'être soulignée de nouveau – et par-delà les clivages des groupes politiques – dans la partie D du rapport final de la commission d'étude *ad hoc* (*Croissance, prospérité, qualité de vie – les voies d'une gestion économique durable et du progrès de la société dans l'économie sociale du marché*, 17^e législature, impression du Bundestag 17/13300), partie intitulée « *croissance, consommation des ressources et progrès technique – perspectives et limites du découplage* ». Tout retard pour prendre les actions nécessaires conduirait à ce que « *des mesures plus rapides, c'est-à-dire plus profondes* » ne deviennent nécessaires (page 455).

Selon les pairs, les problèmes doivent être analysés dans un contexte global. Les États industrialisés ayant transféré des sites de production à l'étranger portent donc une part de responsabilité pour la protection du climat et de l'environnement, ainsi que pour le respect des normes sociales à toutes les étapes de la chaîne de production. Cette dernière commence là où les matières premières sont gagnées et inclut le transport des matières premières, ainsi que des produits finis ou semi-finis. Les pairs voient une relation entre le changement climatique et l'architecture financière mondiale et l'injustice sociale. Vu la croissance continue de la population mondiale, ils estiment qu'il est urgent de trouver des solutions globales. Selon les pairs, l'augmentation de la demande en matières premières fossiles conduit à une concurrence en matière de coûts, situation qui serait bénéfique pour la demande en matières premières renouvelables. Malgré cela, les coûts et les avantages pour la société dans son ensemble ne devraient pas être perdus de vue.

Selon les pairs, l'Allemagne et l'Europe courent actuellement le risque de perdre leur rôle de pionnier en matière de développement de technologies de l'environnement. Pourtant, les pairs affirment que l'Europe doit jouer un rôle important dans le cadre du processus, actuellement en cours, d'élaboration d'objectifs universels de durabilité, c'est-à-dire les objectifs pour le développement durable (ODD). Les expertes et les experts rappellent que ce sont notamment l'Allemagne et l'Europe qui sont technologiquement en mesure de donner l'exemple et de servir de modèles à suivre. La stratégie européenne de durabilité constitue, selon les pairs, une bonne base pour une position commune lors de négociations à l'échelon des Nations Unies. L'Allemagne ayant joué un rôle premier lors de la stabilisation économique et financière, elle devrait maintenant assumer un tel rôle également en matière de développement durable. Le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable est persuadé que dans de nombreux domaines, un rôle de pionnier joué par l'Allemagne ne pose pas de problème dans le cadre de la concurrence internationale ; au contraire, il estime nécessaire de tirer un plus grand bénéfice des occasions qui se présentent et de promouvoir la mise en œuvre de nouvelles idées.

3 Aperçu des approches visant à renforcer la gestion du développement durable

Les expertes et les experts relèvent que dans les quatre années passées, l'Allemagne a adopté des mesures substantielles. Le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable salue cette évolution. Ainsi, le sujet de la durabilité a-t-il été approfondi au sein de la chancellerie fédérale. La commission des secrétaires d'État a exercé son rôle de coordination et il est à l'origine de progrès réalisés dans des domaines centraux comme celui des marchés publics durables. Certains objectifs de la stratégie de durabilité ont pour horizon des dates pouvant aller jusqu'à l'année 2050, et l'Office fédéral de la Statistique poursuit son évaluation

des indicateurs de durabilité. Les expertes et les experts constatent que le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable a été renforcé par l'appréciation de l'examen de durabilité dans le cadre de l'évaluation de l'impact de la législation, et que le conseil pour le développement durable a présenté des études rigoureuses au gouvernement et a lancé d'importants processus relatifs aux parties prenantes. Certains Länder ont mis en place des stratégies de durabilité et – à l'instar de nombreuses villes – lancé d'importantes initiatives. Les pairs relèvent que des processus de transformation de taille ont été amorcés dans certains domaines politiques ; outre la transformation énergétique, il s'agit par exemple de la plateforme pour les marchés publics durables ou encore de codes sur une base volontaire, par exemple dans le domaine du bâtiment. D'autres progrès mentionnés par les pairs sont l'augmentation du budget consacré à la recherche ainsi que la création du Prix allemand de durabilité.

Les expertes et les experts indiquent toutefois que le changement démographique entraîne d'énormes défis pour l'Allemagne, en particulier en raison du recul de la population active. Par conséquent, l'Allemagne devrait avoir un recours plus fort à ses capacités de changement pour atteindre l'objectif d'une société durable. À cet égard, plusieurs pistes possibles sont proposées : allongement de la vie active, garde des enfants, qualifications et immigration, réduction des obstacles à la mobilité professionnelle, partage du travail, etc.

La coopération entre le gouvernement et le monde de l'économie aurait besoin de relations nouvelles pour promouvoir la diffusion des connaissances. Il faudrait mettre en place de nouvelles structures de consultation et de conseil entre la sphère politique et la sphère économique, afin de développer des feuilles de route ainsi que des stratégies de durabilité pour les secteurs d'activité et d'assurer une plus forte mise en œuvre de la part de l'État et encourager les meilleures pratiques par la création de nouvelles compétitions et de nouveaux prix. En outre, il conviendrait de mieux intégrer les marchés financiers dans ces efforts et de développer des programmes de soutien à long terme.

Comme en 2009, les expertes et les experts voient dans le changement climatique le défi le plus important, qu'ils qualifient de « *plus grand projet collectif de transformation* » depuis la Réunification. Ils jugent nécessaire de renforcer les efforts de planification et d'investir plus dans les domaines des réseaux énergétiques, des dispositifs de stockage d'énergie et de l'efficacité énergétique, également afin d'assurer d'une part l'approvisionnement en électricité et d'autre part que les augmentations du prix de l'énergie demeurent faibles pour les ménages défavorisés. Selon eux, il manque toutefois toujours un cadre clair pour les entreprises.

4 Les propositions en détail

4.1 Gouvernement fédéral : créer les conditions à long terme pour la mise en œuvre du développement durable et recomposer les capacités nécessaires

Les expertes et les experts demandent entre autres un plus fort engagement en faveur des objectifs en matière de durabilité et de climat, un élargissement et un renforcement institutionnel de la stratégie nationale de durabilité, ainsi que l'adoption, tant au niveau européen que mondial, d'un « rôle de leader » pour le développement durable. En outre, le gouvernement fédéral devrait s'engager à relancer la stratégie européenne de durabilité. Le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable se rallie à cette demande, notamment pour réaliser une position commune forte lors l'élaboration, actuellement en cours à l'échelon des Nations Unies, des objectifs pour le développement durable (ODD), ainsi que pour mettre en œuvre ces objectifs.

Au sujet de la stratégie nationale de durabilité, le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable renvoie à son avis portant sur le rapport d'avancement de 2012 (impression du Bundestag 17/11670). Dans la résolution y afférent, le conseil invite le gouvernement fédéral, eu égard aux objectifs de durabilité formulés, « à mieux veiller à mettre en œuvre [ces objectifs], le cas échéant à adopter des mesures supplémentaires et à ne pas subordonner les objectifs de durabilité à d'autres buts, à plus court terme, si une telle démarche conduit à remettre en cause le développement social, écologique et économique » (impression du Bundestag 17/14008).

Les pairs recommandent de commencer dès 2014 avec le développement de la stratégie de durabilité. Des jalons devraient être fixés de manière plus claire et les ministères devraient placer un accent plus fort sur certains domaines. Réaliser des progrès dans le domaine des marchés publics devrait constituer l'un des points essentiels. À cet égard, le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable salue la décision de la commission des secrétaires d'État pour le développement durable du 30 juin 2014 selon laquelle les ministères ont, dans leurs domaines politiques respectifs, à s'engager plus fortement pour le développement durable tant en leur sein que dans leurs relations extérieures. Le conseil apprécie également que les ministères imposent à leurs entreprises auxquelles la Fédération participe d'appliquer le code allemand en matière de développement durable (*Deutscher Nachhaltigkeitskodex* – DNK) et il souhaite que successivement, tous les ministères viennent à présenter des rapports sur la mise en œuvre de l'idée de durabilité en leur propre sein. À ce jour, seul un faible nombre de ministères consacrent des développements à ce sujet dans leurs bulletins ministériels. Comme modèles à suivre à cet égard peuvent être cités les bulletins ministériels du ministère de l'Environnement et ceux du ministère du Travail et des Affaires sociales qui appliquent les normes internationales en matière de durabilité. Sur le marché, la Fédération est un acteur de taille, et si sa demande se porte plus sur des produits durables, elle peut contribuer à générer une plus grande offre dans ce sens.

À nouveau, les expertes et les experts recommandent d'introduire des feuilles de routes spécifiques à chaque domaine, une idée que le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable avait déjà prônée il y a quatre ans. Il s'agit alors de formuler dès à présent des objectifs étape par étape, comme le fait par exemple la directive européenne relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Cette dernière contient des dispositions contraignantes concrètes qui prendront effet dans quelques années. Il est important d'assurer la visibilité des progrès et de souligner le lien de ces derniers avec les mesures prises auparavant. De cette manière, les acteurs concernés peuvent s'adapter aux

changements des conditions régissant le cadre de leurs activités. En outre, la mise en œuvre de la stratégie de durabilité devient plus transparente, ce qui permet alors une évaluation notamment dans le but de pouvoir le cas échéant rectifier ou modifier des mesures prises. Il est important d'associer tant des représentants des entreprises que des représentants d'organisations non gouvernementales importantes lors de l'élaboration de telles feuilles de route. Au cours de la présente législature, le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable veut assurer de plus près un suivi du processus d'évaluation déjà mis en place par le gouvernement fédéral.

À l'échelon ministériel, l'idée de durabilité occupe une place centrale et se trouve rattachée auprès du chef de la chancellerie fédérale. Il serait toutefois souhaitable que la stratégie de durabilité ait une plus grande visibilité auprès du grand public. À ce sujet, d'importants progrès devront encore être faits.

Les expertes et les experts demandent en outre qu'il y ait plus de réunions de la commission des secrétaires d'État pour le développement durable, ainsi qu'une liste des priorités accessible au public. Le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable salue le fait que la commission des secrétaires d'État se soit donné beaucoup plus de sujets à traiter pour les années 2014 et 2015, et il se réjouit de poursuivre sa coopération avec la commission. Le conseil regrette qu'il ne lui ait pas toujours été possible de suivre la proposition, que le chef de la chancellerie fédérale lui avait faite pour la première fois lors de la 17^e législature, de transmettre sa position préalablement à une réunion. L'une des explications en est qu'il peut arriver qu'il ne soit vraisemblablement pas possible d'adopter sur certains sujets une position intergroupe, notamment dans le cadre d'une procédure législative en cours et dans le cadre de laquelle les groupes parlementaires défendent des positions inconciliables. De plus, en raison du besoin considérable de coordination, l'élaboration d'une position intergroupe demande plusieurs mois. Pour qu'il y ait une chance réelle d'aboutir à une telle position, il est donc nécessaire de connaître en temps utile les dates des réunions de la commission des secrétaires d'État. Les débats sur les résultats des délibérations devraient être améliorés. Une première réponse à cette question a déjà été apportée par la participation, depuis la présente législature, du président du conseil consultatif parlementaire pour le développement durable aux réunions de la commission des secrétaires d'État et par le fait que le président en présente ensuite un compte rendu lors des réunions du conseil consultatif. Le conseil propose d'aller plus loin et de discuter également ces résultats avec le secrétaire d'État compétent pour le domaine concerné.

4.2 Bundestag : renforcer le rôle du Parlement

Les expertes et les experts se sont clairement prononcés en faveur d'un renforcement du suivi parlementaire en matière de politique de durabilité et de l'examen de durabilité dans le cadre de l'évaluation de l'impact de la législation. Pour l'avenir, ils prônent une intervention le plus tôt possible du conseil consultatif parlementaire pour le développement durable. Ce dernier adhère à cette position. En particulier la tâche d'évaluer l'examen de durabilité dans le cadre des projets de loi et de règlement exige que le conseil fonctionne si possible de manière ininterrompue. Le conseil va se pencher sur la question de savoir de quelle manière son travail pourra être consolidé et intégré plus fortement dans le fonctionnement des procédures parlementaires ordinaires.

Le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable approuve l'invitation des pairs à renforcer, dans l'intérêt d'un développement durable, l'influence du Bundestag sur l'action du gouvernement, ainsi que sur les décisions en matière budgétaire et des dépenses.

En ce qui concerne l'évaluation de l'impact de la législation, le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable adhère à la recommandation des expertes et des experts et il invite le gouvernement fédéral à présenter des appréciations plus détaillées relatives à l'impact des lois sur la stratégie de durabilité, afin que les objectifs de cette dernière soient plus pris en compte dans ladite évaluation. Au cours de la présente législature, le conseil va vérifier dans quelle mesure le projet de procéder à un examen de fond de tout projet de loi pourrait être mené avec succès.

Dans le cadre que lui offrent ses compétences actuelles, le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable a déjà renforcé la procédure destinée à évaluer l'examen de durabilité. Alors que pendant la législature précédente, les avis du conseil n'ont été adressés aux commissions spécialisées qu'en cas de défaut de plausibilité de l'examen de durabilité, chaque avis est désormais transmis aux commissions spécialisées, afin que les objectifs de durabilité soient mieux pris en compte dans le cadre de la politique quotidienne. De plus, les commissions spécialisées sont maintenant tenues de délibérer sur les avis du conseil consultatif parlementaire pour le développement durable et de les évaluer par écrit.

Les expertes et les experts recommandent en outre que le Bundestag élargisse sa pratique d'établir l'ordre du jour. Très tôt, le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable a mis en place des groupes de rapporteurs pour l'aider à exécuter ses missions ordinaires. Concernant le suivi des travaux des commissions spécialisées, le conseil y consacre un point particulier dans son ordre du jour. De plus, il va désigner des rapporteurs pour chaque commission spécialisée, ce qui lui permettra le cas échéant de débattre de sujets et de problèmes d'actualité relatifs au développement durable et ensuite de décider si et de quelle manière il souhaite se saisir de ces questions. Au cours de la 17^e législature, le conseil n'a que peu exercé cette mission de rendre des avis sur des sujets d'actualité, mais il compte le faire plus souvent à l'avenir.

Les expertes et les experts estiment que l'actuelle dotation en personnel du conseil consultatif parlementaire pour le développement durable est insuffisante. Le conseil souligne de son côté ce problème, parce que dernier affaiblit sensiblement les compétences du conseil. Le secrétariat dont le conseil dispose auprès de l'administration du Bundestag n'est doté que de trois postes : celui de la direction du secrétariat, un poste de chargé de fonctions, puis un poste de secrétariat. Le travail de fond, c'est-à-dire la rédaction de prises de position et d'avis parfois fort détaillés ainsi que leur coordination entre les groupes parlementaires, est fourni par les bureaux des députés. Étant donné que les collaborateurs des députés s'occupent déjà de la préparation, sur le plan de l'organisation comme du fond, des réunions des commissions spécialisées, cette tâche s'ajoute à leur travail. Le temps qu'ils y consacrent ne peut alors être que très limité et porter sur des projets concrets. Dans ces conditions, il n'est pas possible d'assurer un suivi régulier de fond portant sur les missions ordinaires. La désignation de rapporteurs suivant les travaux de chaque commission essaie d'apporter une réponse à ce problème, bien qu'en tout état de cause, les capacités pouvant être employées demeurent limitées. Pour cette raison, le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable suggère de vérifier si des fonds spéciaux du Bundestag allemand pourraient être employés pour la création de postes de chargés de mission auprès des groupes parlementaires comme cela est le cas également pour d'autres organismes à dimension transversale. De la même manière que la coopération avec l'échelon européen est soutenue au moyen de fonds spéciaux, il doit être possible de soutenir ces activités interministérielles auprès des groupes parlementaires comme au sein de l'administration du Bundestag, afin de poursuivre le grand objectif qu'est le développement durable tel qu'il est prévu par l'agenda 21 des Nations Unies. Puisque des postes ont régulièrement pu être créés au sein de l'administration du

Bundestag et auprès des groupes parlementaires pour des commissions d'études *ad hoc* et des commissions d'enquêtes, il devrait être possible *a fortiori* de créer de tels postes pour le travail à long terme et orienté vers l'avenir du conseil consultatif pour le développement durable.

De la même manière que des rapports au sujet de la durabilité sont rédigés dans les ministères et les autorités administratives et les entreprises qui leur sont subordonnées, le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable invite l'administration du Bundestag allemand à présenter elle aussi des rapports, de préférence annuels, sur les marchés publics durables qu'elle conclut. Le code allemand en matière de développement durable devrait servir de fondement à de tels rapports et le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable devrait formuler des avis à leur sujet.

En outre, les expertes et les experts recommandent que des échanges aient lieu avec les Länder et les communes portant sur les expériences faites dans le domaine des examens de durabilité. Le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable reprend à son compte cette suggestion. Lors de la législature précédente, il avait déjà établi des contacts avec les parlements des Länder avec l'intention de renforcer sa coopération avec eux et ce, en particulier en ce qui concerne ceux des objectifs de la stratégie nationale de durabilité dont la mise en œuvre revient pour l'essentiel aux Länder.

4.3 Conseil pour le développement durable : accompagner la coopération avec les parties prenantes

Les expertes et les experts recommandent au conseil consultatif parlementaire pour le développement durable d'entrer en contact avec les parties prenantes concernées et de leur servir de plateforme et d'accompagnateur. Le conseil saluerait une telle revalorisation de son rôle. Le développement durable exige un changement des mentalités et ce changement ne peut être imposé par le haut. Pour cette raison, le soutien, tant du point de vue du fond que des procédures, de projets et d'activités durables constitue un élément essentiel. Le Bundestag allemand a augmenté les crédits budgétaires consacrés pour les années 2014 à 2016 au conseil pour le développement durable et ce, afin de souligner l'importance de ce conseil.

Concernant le développement de la stratégie nationale de durabilité, les expertes et les experts suggèrent que le conseil pour le développement durable joue un rôle de premier plan lors de l'évaluation et, ensuite, de la mise en œuvre de cette stratégie. Le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable soutient l'idée d'un tel suivi de ce processus par le conseil pour le développement durable. La mise en œuvre elle-même doit toutefois revenir en premier lieu aux ministères. La question de savoir dans quelle mesure le conseil peut y apporter son concours, en particulier pour mieux associer les Länder et les communes à ce processus, mérite cependant d'être débattue.

Le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable donne volontiers suite à la recommandation de renforcer sa coopération avec le conseil pour le développement durable qui est pour le conseil consultatif un important fournisseur d'idées. Ainsi, le conseil pour le développement durable a-t-il élaboré de nombreuses études et recommandations – comme les « *Dialogues Avenir Horizon 2050* » – trouvant leur origine dans des suggestions faites par le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable dans le cadre de l'évaluation par les pairs en 2009. En outre, le conseil consultatif adhère à la proposition de mettre l'expertise du conseil également à la disposition d'autres États et ce, au moyen d'une coopération avec l'Agence allemande de coopération internationale pour le développement

(*Deutsche Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit – GIZ*). Le conseil consultatif soutient l'idée du conseil de transposer à l'échelon européen le concept d'une semaine d'action consacrée au développement durable. À cet égard, il serait possible d'affermir à peu de frais une culture de la durabilité, et une telle démarche devrait être soutenue par l'Union européenne.

4.4 Länder et communes : promouvoir l'action commune

La mise en œuvre de nombreux objectifs de la stratégie nationale de durabilité revient également aux communes. À ce sujet, les expertes et les experts proposent la mise en place d'un groupe de travail entre la chancellerie fédérale et les chancelleries des Länder, afin d'intensifier la coopération.

Il s'agit là d'une proposition que le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable avait déjà avancée dans son avis relatif à l'évaluation par les pairs de 2009. Des échanges entre le chef de la chancellerie fédérale et des chargés de mission pour le développement durable dans les chancelleries des Länder permettraient de faire avancer le pilotage de la mise en œuvre de la stratégie nationale. Cette manière de procéder rendrait possible d'une part des échanges sur les expériences qui ont été faites et d'autre part la nécessaire coopération interdisciplinaire « dépassant les frontières ». Les conférences des ministres spécialisés n'offrent que peu de possibilités pour une coopération interdisciplinaire pourtant primordiale pour le développement durable.

Pour la législature actuelle, le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable s'est fixé pour objectif d'initier un dialogue avec les parlements des Länder destiné à permettre des échanges mutuels et portant sur une meilleure mise en œuvre des objectifs de durabilité.

Le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable recommande en outre de mieux coordonner avec les Länder la mise en œuvre des objectifs de la stratégie nationale de durabilité. En effet, certains de ces objectifs ne peuvent pour l'essentiel être mis en œuvre qu'à l'échelon des Länder. Tel est par exemple le cas des domaines de l'éducation et des plans d'occupation des sols. Le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable attache par exemple une importance particulière à l'éducation des jeunes enfants, notamment en ce qui concerne leur développement cognitif, social et émotionnel, gage de bons diplômés. Il appartient aux Länder de mener des études appropriées pour ensuite pouvoir adopter en temps utile les mesures nécessaires. À cet égard, le conseil consultatif renvoie à son avis portant sur le rapport d'avancement de 2012 (impression du Bundestag 17/11670, indicateur n° 9a). En ce qui concerne les nouvelles utilisations des sols, il revient aux communes de mieux utiliser les champs en jachère et d'endiguer les constructions « en pleine nature ». La perspective à atteindre est, selon les avis du conseil consultatif parlementaire pour le développement durable rendus au sujet des rapports d'avancement parus à ce jour, l'objectif zéro hectare. Même l'objectif de trente hectares prévu par la stratégie nationale de durabilité est encore loin d'être atteint.

4.5 Société civile : Établir un lien entre les processus de changement pour la durabilité et le citoyen

Les expertes et les experts affirment que la société civile est en mesure de donner plus d'impulsions d'une part dans le cadre des sciences initiant des processus de transformation et d'autre part lors de contributions actives à de tels processus. Les aides actuelles consacrées à

des projets isolés de développement durable devraient alors être regroupées et développées sous forme de plans d'action. Le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable est conscient du fait que les fonds budgétaires sont limités et seront réduits encore plus. En même temps, le budget fédéral demeure un instrument primordial pour la promotion du développement durable, et il importe alors particulièrement de veiller aux types de dépenses auxquelles les recettes budgétaires sont consacrées. L'aide à des concepts porteurs d'avenir devrait désormais être prioritaire. De même, les aides traditionnelles pour des projets et des actions devraient être soumises à une appréciation critique évaluant la valeur pour l'avenir de ces projets et actions. Avec l'aide de feuilles de route arrêtées en coopération avec tous les acteurs concernés, il sera possible d'aller successivement sur le bon chemin. Là où cela s'avère nécessaire, le processus de transformation devra être accompagné d'aides financières. Le plus important est toutefois d'encourager la transformation et non d'insister sur des technologies dépassées.

4.6 Transition énergétique : prévoir et coordonner la transformation

Les expertes et les experts considèrent que la transformation énergétique constitue le « *plus grand projet collectif de transformation* » depuis la Réunification. Ils soulignent que l'Allemagne dispose d'une grande compétence en la matière. Ils jugent toutefois nécessaire de renforcer les efforts de planification et d'investir plus dans les domaines des réseaux énergétiques, des dispositifs de stockage d'énergie et de l'efficacité énergétique, également afin d'assurer d'une part l'approvisionnement en électricité et d'autre part que les augmentations du prix de l'énergie demeurent faibles pour les ménages défavorisés. Selon les pairs, il manque jusqu'à présent un cadre clair. Une attention toute particulière devrait en outre être consacrée à la coordination sur le plan du calendrier.

Les pairs proposent de développer les réglementations et les mesures fiscales existantes et de faire bénéficier les consommateurs de la baisse des prix pour les énergies renouvelables. Toutefois, selon eux, à l'échelon mondial, la découverte de nouvelles sources d'énergie fossiles et de technologies comme la fracturation hydraulique risquent le cas échéant de retarder le passage conséquent aux énergies renouvelables.

Sur le plan du principe, le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable se rallie à l'analyse des expertes et des experts. Le temps est venu d'élaborer un nouveau concept d'ensemble pour le marché de l'électricité, concept devant promouvoir les sources d'énergie générant peu d'émissions et porteuses d'avenir, assurer la sécurité des approvisionnements et ne pas imposer de charges inutiles au citoyen. Ce concept doit être intégré dans le cadre du marché commun européen de l'énergie. L'efficacité énergétique doit être récompensée et les effets de rebond évités.

Les expertes et les experts recommandent en outre d'avancer avec plus de détermination dans d'autres domaines comme ceux des transports, du logement ou encore de l'agriculture. Ils prônent l'établissement de feuilles de route dans ces domaines. Le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable souligne lui aussi l'importance de ces domaines pour la protection du climat, et il ajoute à cette énumération les domaines de la protection des surfaces et des ressources, ainsi que l'économie circulaire. Malheureusement, les objectifs de la stratégie de durabilité ne sont atteints que partiellement. Dans le domaine des transports, les données des indicateurs stagnent et la même observation vaut en partie également pour le domaine des ressources non durables dont l'augmentation de l'efficacité observée dans un premier temps diminue. Pour le domaine du logement, il n'existe pas d'indicateurs. Dans celui de l'agriculture, les concentrations d'azote demeurent, d'après les enquêtes de l'Office

fédéral de la Statistique, trop élevées. Dès lors, une approche globale est nécessaire pour aboutir à une réduction efficace de ces concentrations. Il n'existe toujours pas de date à laquelle l'objectif doit être atteint en matière d'agriculture écologique, un fait que le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable a critiqué à plusieurs reprises dans son avis portant sur le rapport d'avancement de 2012 relatif à la stratégie nationale de durabilité (impression du Bundestag 17/11670). Le conseil consultatif estime que les indicateurs existant dans ces domaines sont globalement suffisants. En revanche, il considère qu'il est nécessaire d'établir des feuilles de route dans les domaines dans lesquels une stagnation des progrès peut être relevée.

4.7 Qualité de vie : assurer la cohésion sociale, la prospérité et le bien-être

D'après les expertes et les experts, il manque au débat portant sur la croissance un étayage empirique comparable aux indicateurs de durabilité. Le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable acquiesce à cette affirmation, ainsi qu'à l'invitation à faire de la stratégie de durabilité une pierre angulaire du débat sur la croissance. Avec ses indicateurs correspondants, la stratégie de durabilité met déjà actuellement l'accent sur les questions de qualité de vie et de bien-être. Tel était également l'objectif d'envergure formulé par l'agenda 21 adopté à Rio en 1992 et dont le préambule proclame : *« Mais si nous intégrons les questions d'environnement et de développement et si nous accordons une plus grande attention à ces questions, nous pourrions satisfaire les besoins fondamentaux, améliorer le niveau de vie pour tous, mieux protéger et mieux gérer les écosystèmes et assurer un avenir plus sûr et plus prospère. Aucun pays ne saurait réaliser tout cela à lui seul, mais la tâche est possible si nous œuvrons tous ensemble dans le cadre d'un partenariat mondial pour le développement durable. »*

Les expertes et les experts abordent ensuite les sujets de l'alimentation et de la consommation. Selon eux, les progrès faits en matière d'alimentation durable doivent être salués, mais l'alimentation durable demeure encore une « niche du marché concerné ». L'industrie alimentaire est toujours sur le mauvais chemin et il est nécessaire d'endiguer le gaspillage de denrées alimentaires. De plus, le haut niveau des prix des terres constitue un obstacle à l'utilisation durable de ces dernières. Le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable a exigé dans son avis portant sur le rapport d'avancement de 2012 relatif à la stratégie nationale de durabilité de réduire le plus possible l'impact global de l'agriculture sur l'environnement, et en même temps, il s'est prononcé en faveur de l'élaboration d'indicateurs supplémentaires, parmi lesquels un indicateur relatif à la consommation (impression du Bundestag 17/11670, indicateur n° 12a, ainsi que le point relatif au « Chapitre C – développement des indicateurs »).

En outre, la proposition des expertes et des experts de simplifier la diversité actuelle en matière d'étiquettes des produits et de labels environnementaux doit elle aussi être approuvée. Le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable se réjouirait alors d'une initiative des ministères compétents visant à mettre une plateforme correspondante à la disposition des acteurs concernés, afin de rendre plus transparentes et intelligibles les procédures existantes de certification et de labélisation de produits, ainsi que la chaîne de production.

4.8 Modalités de l'économie durable : créer des conditions et des instruments fiables

Les expertes et les experts reconnaissent que certaines entreprises font des « progrès profitables ». Toutefois, ils estiment qu'il serait plus efficace de réaliser une intégration dans

le « *contexte d'une politique d'ensemble de durabilité* ». Selon eux, ce qui est nécessaire est d'une part la détermination d'objectifs à long terme et d'autre part un soutien au moyen de mesures sur une base volontaire fiables. Les expertes et les experts recommandent d'avoir recours à l'expertise de l'OCDE qui a élaboré un programme complet consacré à l'économie durable. Les critères équitables et écologiques en matière de marchés publics devraient être renforcés, notamment en appliquant le code allemand en matière de développement durable dans les entreprises appartenant à la Fédération.

Le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable respecte les propositions des expertes et des experts. Le conseil consultatif estime lui aussi qu'il est nécessaire de renforcer la fonction de l'office de liaison avec l'OCDE rattaché au ministère fédéral de l'Économie, afin de mieux bénéficier de l'expérience de l'OCDE en matière d'économie durable. Les entreprises en Allemagne sont en règle générale déjà bien organisées dans des associations comme celle du cercle allemand pour une gestion soucieuse de l'environnement (B.A.U.M. e.V.) ou des forums comme *Econsense* pour le développement durable de l'économie allemande. Le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable préférerait toutefois que le code allemand en matière de développement durable soit appliqué plus souvent. Ce code a été élaboré par le conseil pour le développement durable en coopération avec des entreprises de toute taille. Il comporte des critères pour une économie équitable du point de vue de l'environnement qui sont détaillés, mais en même temps peu nombreux et donc aisément applicables. L'objectif de ce code est que les entreprises divulguent les informations visées par ces critères. À ce jour, environ 60 entreprises ont signé une déclaration de se conformer à ce code. Le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable salue qu'il soit prévu d'adapter le code allemand en matière de développement durable pour qu'il puisse être applicable aussi dans les petites et moyennes entreprises. Une telle mesure est très importante pour une meilleure diffusion des règles en matière de durabilité, en particulier dans un pays comme l'Allemagne avec ses nombreuses petites et moyennes entreprises. Le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable invite le gouvernement fédéral à prévoir une application successive du code allemand en matière de développement durable tant en son propre sein qu'en celui des autorités administratives et des entreprises qui lui sont subordonnées. Avec *l'Alliance pour les marchés publics durables* il existe entre la Fédération, les Länder et les communes un réseau excellent pour faire avancer la durabilité en matière de marchés publics, et avec la création du *centre de compétence pour les marchés publics durables* auprès du ministère fédéral de l'Intérieur a été mise en place et se développe une autorité spécialisée destinée à accompagner la mise en œuvre du code allemand en matière de développement durable.

À long terme, l'objectif doit être d'une part d'améliorer la protection de l'environnement et de la santé ainsi que les conditions de travail dans les pays en voie de développement et les pays émergents et d'autre part d'assurer le respect des droits de l'homme. En Allemagne, ces domaines sont régis par la loi. D'autres pays ont grandement besoin de soutien dans ces domaines, un aspect qu'il convient de ne pas perdre de vue dans le cadre des relations internationales. Le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable a l'intention de mener, au cours de la législature actuelle, une réflexion plus approfondie sur ce sujet.

4.9 Gouvernement et monde de l'économie : travailler ensemble lors de la mise en œuvre stratégique

Le dialogue entre le gouvernement fédéral et le monde des affaires, y compris celui de l'économie financière, devrait être approfondi et consolidé. Le gouvernement devrait inviter

les entreprises à élaborer en coopération avec les syndicats des stratégies spécifiques à chaque secteur économique. Il serait important de rédiger des feuilles de route et de prévoir l'établissement de rapports destinés à informer le public. Le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable salue les stratégies déjà présentées par certains secteurs de l'économie, et il compte, lors de la présente législature, se saisir de manière plus approfondie du sujet d'une économie durable.

4.10 Financement de la transformation : promouvoir le dialogue et créer des conditions encourageantes

Selon les expertes et les experts, bien que le règlement de la crise de l'euro constitue une priorité, la durabilité ne doit pas être absente des idées avancées pour la reprise économique. Ils relèvent qu'à long terme, des défis se présenteront en particulier en ce qui concerne le financement de l'entretien des infrastructures des bâtiments et des infrastructures de transport et aussi le financement des secteurs de l'énergie et de la mobilité. Le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable salue la proposition des expertes et des experts d'établir un dialogue stratégique et il a l'intention, notamment eu égard au développement du plan fédéral des infrastructures de transport, de traiter pendant la présente législature de la question de la mobilité. L'objectif du conseil consultatif est de remettre en question les structures anciennes et de les adapter aux défis nouveaux.

4.11 Recherche et développement : renforcer les connaissances et les solutions pour le processus de transformation

La recherche joue un rôle central pour la mise à disposition du savoir, des innovations et des solutions pour le développement durable. Des domaines dans lesquels il importe de mener plus de recherches sont l'utilisation durable des sols, l'urbanisme de l'avenir, l'utilisation efficace et la réutilisation des ressources, ainsi que les prévisions relatives au changement climatique et le développement de stratégies d'adaptation. S'y ajoutent également d'autres domaines importants comme les modes de vie, l'alimentation et la santé. L'aide financière devrait être élargie notamment dans le cadre de l'aide aux projets. Les pairs recommandent en outre d'augmenter les dépenses consacrées à la recherche portant sur des sujets de durabilité. Dès lors, le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable apprécierait que les efforts en vue de renforcer la recherche portant sur le développement durable soient plus intégrés dans le contexte de l'Espace européen de la recherche (par exemple dans le cadre du programme *Horizon 2020* avec ses trois domaines prioritaires) et que le gouvernement fédéral apporte une contribution financière plus importante à la recherche consacrée au développement durable.

En définitive, l'objectif est de parvenir à une meilleure compréhension des rapports entre l'homme, la nature et la technique. Afin d'atteindre cet objectif, il faudrait encourager des approches transdisciplinaires et continuer à explorer l'approche Nexus. Les pairs prônent en outre de renforcer le rapport – dans la mesure où cela est objectivement approprié – entre la science et l'agenda national de durabilité et de consulter des représentants de la société civile ainsi que des représentants proches de la pratique quotidienne lors de la rédaction d'objectifs scientifiques. Le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable salue la création de la plateforme de la société civile sur la transformation de la recherche (*Zivilgesellschaftliche Plattform Forschungswende – ZGO*) qui est soutenue par le ministère fédéral de l'Environnement et l'Agence fédérale de l'environnement. Le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable exprime son intention de se pencher sur ce sujet, afin d'encourager le dialogue avec la société civile et de déterminer s'il existe d'autres

types de besoin de soutien. Par exemple, la recherche est nécessaire dans le domaine des technologies de l'environnement ou encore dans le domaine de l'adaptation au changement climatique. Les pairs estiment que les sciences doivent avancer dans l'étude de la question de savoir comment les progrès peuvent être mesurés dans le domaine de la recherche transdisciplinaire sur le développement durable et dans le domaine de l'ingénierie systémique. En outre, ils recommandent aux établissements de recherche et aux universités de développer un système plus sophistiqué de présentation de rapports sur leurs performances dans le domaine du développement durable.

Le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable demande au gouvernement fédéral de bien vouloir examiner la question de savoir si la création d'une sorte de plateforme serait utile – par exemple en complément de la plateforme « Recherche pour le développement durable » (*Forschung für Nachhaltige Entwicklungen* – FONA) –, plateforme qui permettrait de consulter les nombreux progrès, grands et petits, réalisés. En même temps, une telle plateforme servirait à établir des liens entre les différents domaines. En ce qui concerne le domaine de l'utilisation efficace des ressources et des stratégies d'adaptation, le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable renvoie au programme relatif à l'utilisation efficace des ressources ainsi qu'à la stratégie d'adaptation au changement climatique, tout en soulignant que d'une manière générale, des progrès devront encore être faits concernant la visibilité des succès réalisés. Le conseil consultatif critique que certains ministères organisent des campagnes majeures de sensibilisation du public portant sur des sujets spécifiques, alors que la stratégie de durabilité elle-même et les autres stratégies et programmes de mesures menés par les ministères demeurent pratiquement inconnus du grand public. Si le gouvernement fédéral assurait une publicité plus grande de la stratégie de durabilité et portait la nécessité de cette dernière encore plus à la connaissance du grand public et la communiquait plus dans les médias, cela aiderait à renforcer la motivation du citoyen en tant qu'acteur du développement durable et en tant que consommateur.

4.12 Démographie : intensifier les solutions adaptatives

Les expertes et les experts constatent que l'Allemagne aura à « *affronter un recul massif de la population active* » et qu'elle devrait étudier l'expérience faite dans d'autres pays à ce sujet. Il faudrait mener des études sur les changements causés tant en ce qui concerne le nombre et la composition de la population active que l'évolution des besoins de cette dernière. De même les disparités locales et régionales en matière de croissance et de recul de la population devraient faire l'objet d'études. Dans ce contexte, les prestations de politique familiale seraient à revoir, au motif qu'elles manquent d'efficacité. Les expertes et les experts recommandent de créer un indicateur adéquat mesurant le changement démographique et ils proposent des mesures pour faire face à la pénurie de main d'œuvre. Ainsi conviendrait-il d'augmenter la capacité de main d'œuvre et d'allonger la durée de la vie active. De même, il faudrait mettre en place des possibilités d'emploi à base volontaire pour les travailleurs âgés (selon le concept d'éducation et de formation tout au long de la vie) et prévoir une immigration bien planifiée.

Le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable salue l'approche des expertes et des experts sur le sujet du changement démographique, lequel constitue la source de défis importants en ce qui concerne les systèmes de sécurité sociale ainsi que les infrastructures matérielles et sociales en milieu rural. Lors de la 16^e législature, le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable s'est préoccupé de la question des infrastructures matérielles et de transport. Il constate que des analyses comparables sont nécessaires en ce qui concerne l'infrastructure sociale.

4.13 Éducation : mieux intégrer la durabilité à tous les échelons de l'éducation

Les pairs recommandent dans leur rapport d'ancrer de manière plus systématique l'idée de durabilité dans tous les niveaux du système d'éducation. Comme catalyseur, ils suggèrent le programme d'action global pour l'EDD de l'UNESCO. Le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable se rallie à cette recommandation. L'éducation en vue du développement durable est stratégiquement très pertinente pour qu'un tel développement se produise dans la société. La « Décennie des Nations Unies pour l'Éducation en vue du Développement Durable (2005-2014) » a vu naître de nombreux projets et initiatives et a posé le fondement pour la mise en œuvre, dans les branches du système éducatif, de l'éducation en vue du développement durable. Le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable considère qu'il faut désormais soutenir le programme ayant pris la relève de ladite « Décennie », c'est-à-dire le programme d'action global pour l'EDD, afin de lui permettre de passer du stade de projet à celui de sa réalisation. Les aspects positifs de la Décennie doivent alors être préservés et les mesures ayant prouvé leur succès devraient être consolidées.

Le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable se rallie à la demande de mieux intégrer l'idée du développement durable dans les programmes de formation des futurs enseignants de tous les types d'école. Les institutions compétentes en matière d'éducation en vue du développement durable devraient mettre en place un indicateur lié aux résultats et mesurant les progrès réalisés dans le domaine de l'éducation.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, la Fédération et les Länder doivent encourager le développement de programmes éducatifs relatifs au développement durable. Le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable voit des possibilités concernant l'aménagement de la recherche portant sur le développement durable. D'une manière générale, l'éducation en vue du développement durable devrait être un sujet transversal surplombant tous les domaines spécialisés. Aux yeux du conseil consultatif parlementaire pour le développement durable, les universités doivent être encouragées à agir de manière transdisciplinaire, par exemple en intégrant des représentants proches de la pratique quotidienne ainsi que des représentants de la société civile. Le conseil consultatif se rallie en outre à l'invitation de nombreux experts et expertes de mesurer l'excellence académique en matière de recherche transdisciplinaire portant sur le développement durable et dans le domaine de l'ingénierie systémique.

En outre, le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable suggère également une mise en œuvre systématique de l'éducation en vue du développement durable dans le cadre des systèmes de formation professionnelle et dans le cadre de la réglementation relative à la formation professionnelle, ainsi que dans le domaine de la formation continue et de l'acquisition de qualifications supplémentaires – y compris au-delà du domaine de l'éducation formelle.

De plus, le conseil consultatif rappelle l'importance du paysage de l'enseignement à l'échelon communal et des structures d'enseignement extra-scolaire.

Compte tenu de la recommandation, répétée par les pairs dans leur évaluation en 2013, portant d'une part sur le souci d'empêcher l'émigration de personnes à haut niveau de qualification (« fuite des cerveaux ») et d'autre part sur la politique en matière d'immigration, la Fédération et les Länder sont tenus de mieux exploiter les possibilités offertes par la loi

relative à la reconnaissance des diplômes étrangers et de développer ces possibilités, afin d'utiliser de manière optimale la main d'œuvre déjà formée. À cet égard, le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable appelle la Fédération, les Länder et les communes à plus internationaliser leurs établissements d'éducation et scientifiques et de les ouvrir plus à la diversité culturelle.

Le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable approuve l'idée des pairs d'élaborer une stratégie pour renforcer, dans le cadre des domaines de l'éducation formelle comme de l'éducation non formelle, la compétence pour les technologies de l'information, et il salue la proposition d'intégrer cette stratégie en 2016 dans le prochain rapport d'avancement relatif à la stratégie nationale de durabilité.

Le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable recommande en dernier lieu d'accorder une place plus importante dans la stratégie nationale de durabilité aux domaines de la recherche et de l'éducation.

4.14 Europe : montrer la voie à suivre pour un avenir durable

Il est impératif de poursuivre la stratégie européenne de durabilité, afin d'assurer ainsi un cadre contraignant pour la stratégie Europe 2020 et les projets de réforme nationaux qui en découlent. En outre, l'Allemagne pourrait prendre l'initiative pour la mise en place d'un groupe international d'expertes et d'experts devant évaluer les stratégies nationales de durabilité tout en intégrant dans ce processus les parties prenantes les plus importantes. L'Allemagne devrait également s'engager plus au niveau européen pour l'objectif d'une société produisant peu de CO₂ et, en coopération avec d'autres États membres partageant une telle idée, lancer une initiative pour un « Agenda en faveur d'une Europe porteuse d'avenir ».

Le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable considère que la poursuite de la stratégie européenne de durabilité, donc d'un tel agenda, aurait déjà dû avoir lieu il a y longtemps et il regrette que la Commission européenne s'y refuse toujours. Dans un rapport spécial (impression du Bundestag 17/5295), le conseil consultatif s'est penché sur l'état des indicateurs ainsi que sur la gestion de la stratégie européenne de durabilité, et il a constaté qu'aucune coordination suffisante n'était assurée. Les entretiens que le conseil consultatif a menés avec des représentants de la Commission européenne et avec des membres du Parlement européen ont conforté cette constatation. Le conseil consultatif a alors rédigé une demande supplémentaire (impression du Bundestag 17/11329) invitant le gouvernement fédéral à s'engager pour une poursuite de la stratégie européenne de durabilité et à en renforcer le cadre institutionnel. Le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable continuera à s'employer à ce que la stratégie européenne de durabilité soit examinée et actualisée et à ce qu'elle serve à d'autres stratégies transversales de cadre à long terme et orienté vers l'avenir.

4.15 L'Allemagne en tant que fournisseur international de solutions pour le développement durable

L'Allemagne joue un rôle de leader au sein des réseaux internationaux et transsectoriels. L'Allemagne devrait utiliser cette position pour établir des règles de durabilité à toutes les étapes de la chaîne de création de valeur et identifier et déterminer les domaines utiles pour des investissements en matière de développement durable. Le secteur public devrait jouer un rôle de moteur pour augmenter la demande en produits durables. L'Allemagne pourrait en outre proposer encore plus d'intervenir comme partenaire dans la recherche, en coopération

avec d'autres partenaires, de solutions systémiques allant dans le sens des objectifs de l'agenda en faveur de la durabilité. Le slogan serait alors : « des solutions durables rendues possibles par l'Allemagne » [*« sustainable solutions made possible by Germany »*].

Le conseil consultatif parlementaire pour le développement durable est conscient du fait que l'Allemagne – en raison de ses entreprises engagées, de ses associations professionnelles, de ses initiatives et de ses citoyennes et citoyens – est en mesure d'apporter une contribution plus importante. Le conseil consultatif considère qu'il lui appartient de mieux harmoniser la politique allemande en faveur de la durabilité avec l'agenda du même nom, de suivre la politique de durabilité du gouvernement fédéral aux échelons national, européen et international, ainsi que de mener un dialogue avec la société civile. Le conseil consultatif demande d'une part un engagement du gouvernement fédéral en faveur de l'agenda de durabilité qui soit plus perceptible par le grand public et d'autre part l'établissement d'une culture de la durabilité destinée à préserver l'avenir des générations futures.

Berlin, le 12 novembre 2014

Andreas Jung
Président